

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'YONNE

MAIRIE DE VEZELAY



89450 VEZELAY

☎ : 03 86 33 24 62  
accueil@vezelay.fr

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRÊTÉS DU MAIRE  
AR\_033\_2023

**INTERDICTION DE CIRCULATION  
RUE DE L'ANCIEN HOTEL DE VILLE ET RUE DES ECOLES  
le 17-19 et 24 mai 2023 de 8h à 19h**

Le Maire de la Commune de VEZELAY ;

VU le décret N° 54-724 du 10/07/54 portant règlement sur la police de la circulation routière ;

VU l'ordonnance N° 5812-16 et les décrets N° 58-2-7 du 15/8/58 ;

VU les articles L. 2213-1 et L. 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales traitant du problème de circulation et du stationnement ;

**CONSIDERANT** la demande de COTTEL RESEAUX, sise 6 rue Champeau à Quetigny (21800), en date du 26 janvier 2023, tendant à obtenir une autorisation d'interdiction de circulation le 1er février 2023, rue de l'ancien Hôtel de Ville et rue des écoles, pour faire effectuer des travaux de SRO 89-042-042 - Réparation d'une conduite télécom cassée, il convient de prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter et sécuriser le chantier et la circulation des véhicules à moteur empruntant ces deux rues ;

**CONSIDERANT** l'arrêté AR\_009\_2023 et que les travaux ne sont pas terminés ;

-----  
**ARRÊTE**

**Article 1 :** La circulation des véhicules sera interdite rue de l'ancien Hôtel de Ville et rue des Ecoles :

- le mercredi 17 mai 2023 de 8h à 19h,
- le vendredi 19 mai 2023 de 8h à 19h,
- le mercredi 24 mai 2023 de 8h à 19h.

**Article 2 :** La signalisation de restriction et de déviation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifiée et complétée.

La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise COTTEL RESEAUX.

**Article 3 :** M. le Maire de la Commune de Vézelay, le Lieutenant Colonel du Groupement de Gendarmerie d'Avallon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vézelay, le 15 mai 2023

Le Maire,  
Hubert BARBIEUX

